

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Corinne LINDA Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET Christine ROME, Guillaume VOISIN

Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Guillaume VOISIN), Romain PASSERAT (pouvoir à Alain QUICLET), Denis RIDEZ pouvoir à (Gérard MOUILLARD)

1 – Répartition de factures entre deux budgets

Le Conseil municipal décide de fixer une clé de répartition pour affecter dans deux budgets différents quelques factures à répartir concernant la rénovation de l'immeuble 7, rue de Nevy, soit 600/1600° dans le budget local commercial et 1000/1600° dans le budget logements sociaux.

2 – Avance de trésorerie

Les recettes attendues dans le budget local commercial n'ayant pas encore été reçues et le montant des dépenses engagées dans ce budget autonome dépassant celui des recettes, le Conseil municipal décide d'une avance remboursable d'ici la fin de l'année d'un montant de 32 500 € du budget général au budget local commercial, en attendant le versement des recettes dans ce dernier.

3 – Loyers des logements sociaux

Les deux logements actuellement en rénovation devraient être achevés le 17 juin. Du fait de leur caractère social, leur gestion devrait être confiée à un organisme HLM, ce que ne souhaite pas le Conseil municipal qui demande à ce que la Commune en assure elle-même la gestion. Concernant la fixation des loyers, la commune attend des informations pour en décider le montant qui doit respecter des règles de plafonnement et être proportionnel aux surfaces.

4 – Sorties pédagogiques du Collège Notre Dame de la Salette

Le Collège a sollicité la Commune pour l'attribution d'une aide financière aux familles de Voiteur dont les enfants ont participé à l'un des trois séjours organisés au cours de l'année scolaire 2017-2018. Le Conseil municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre, confirme ne pas intervenir pour attribuer des aides de façon systématique pour des demandes d'aides issues des collèges, publics y compris, sur le principe que seuls sont subventionnés les séjours des enfants des écoles primaires relevant de sa compétence. Cependant, les familles qui auraient des difficultés à financer ces sorties pédagogiques peuvent déposer un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale qui dispose d'un budget dédié à cet effet.

5 – Rencontre avec la direction et la délégation territoriale de la Poste

La Direction de la poste est venue présenter un rapport d'activité du bureau de Voiteur. La fréquentation diminue de façon continue, notamment du fait d'opérations devenues possibles sur internet, comme l'achat de timbres par exemple. Parmi d'autres solutions moins acceptables, la Direction consentirait à une fermeture du guichet le lundi, jour où l'activité est la plus faible. Le Conseil municipal retient ce principe d'une fermeture le lundi, sachant que cette situation resterait inchangée pour trois ans, repoussant ainsi la mise en place de dispositions moins confortables. Le Maire rendra compte de la position du Conseil Municipal.

6 - Réglementation de l'accès au champ de foire

A présent qu'une borne amovible est installée au champ de foire, le Conseil municipal souhaite réglementer son accès. Il est ainsi décidé que la circulation est autorisée uniquement aux véhicules non motorisés, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Maire, et donc faisant l'objet d'une demande. Sous réserve de conformité réglementaire, le Conseil Municipal fixe à 135 € le montant forfaitaire et unique de l'amende qui sera appliquée aux contrevenants. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

7 – Situation de péril

Un arrêté constatant un péril imminent avait été pris par Monsieur le Maire pour la maison située, 12, rue de Maizières, et il avait sollicité le tribunal administratif pour la nomination d'un expert qui avait rendu des préconisations. Or, les propriétaires n'ont entamé aucune démarche pour faire cesser la situation de péril et le Conseil municipal décide à présent de nommer le cabinet de maîtrise d'œuvre BOUDIER pour établir

une liste des travaux à réaliser par la commune en lieu et place des propriétaires. Ces derniers se verront adresser un titre de remboursement des frais engagés par la commune.

8 – Classement de voies communales

Le Conseil municipal décide de classer les rues suivantes en voies communales, modifiant ainsi la longueur de la voirie communale :

- chemin de la Salette d'une longueur de 210 m
- rue du Champ de Lyon d'une longueur de 450 m
- rue Michel Boudier d'une longueur de 150 m

9 – Déneigement de la rue du Champ de Lyon

Sur demande de Monsieur le Maire de Lavigny dont la commune procède au déneigement de l'accès à la ferme de Rosnay sur le territoire de Voiteur, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Lavigny afin de formaliser le passage du chasse-neige.

10 – Aménagement de la Grande rue

Des conseillers municipaux ont rencontré le cabinet ABCD chargé d'accompagner la Commune dans l'aménagement de la Grande rue au niveau entre autres de l'accessibilité, de la sécurité et du stationnement.

11 – Travaux de la commission communication

La commission propose de remplacer les douze panneaux d'affichage répartis sur toute la Commune et de réorganiser l'affichage contre le mur de la mairie avec l'achat d'un panneau réservé à l'affichage associatif. D'autre part, la commission pense qu'avant de renouveler les chaises de la salle des mariages, comme prévu au vote du budget, il convient d'abord de rafraîchir la pièce dont les murs sont particulièrement abîmés. La commission bâtiments se penchera sur le sujet.

12 – Fête de Voiteur les 9 et 10 juin

Les manèges vont bientôt s'installer ; il ne leur est pas demandé de droits de place, par contre, des tickets sont offerts aux enfants des écoles, comme les années précédentes. La Commune offre un vin d'honneur lors des concerts organisés vendredi soir 8 juin, place de la fontaine à Courbeau et samedi 9 juin, place de la Mairie à Voiteur.

13 – Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous auprès du Secrétaire général de la Préfecture afin de tenter de débloquer la situation sur le dossier du PLU.

14 – Jumelage

Une rencontre a lieu samedi 2 juin à Pontarlier entre des élus de Voiteur et de Misery-Courtion afin de préparer le déplacement en Suisse le 1^{er} septembre à l'occasion du quinzième anniversaire du jumelage des deux communes.

15 – Compétence périscolaire

La compétence périscolaire est actuellement du ressort de la Communauté de Communes pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille. En septembre, les conseillers communautaires devront se prononcer pour décider si cette compétence est étendue à l'ensemble des communes issues de la Communauté de communes Bresse Revermont ou alors si elle est restituée ou reste à l'ensemble des communes, décision applicable au 1^{er} janvier 2019. C'est le Conseil Communautaire qui, seul, aura à statuer sur cette décision. En juin, le Conseil Municipal délibérera pour décider de la position de Voiteur, qui sera portée par le Conseiller Communautaire de la Commune.

